

**VERGNET SA**

**S.A. au capital de 8 256 205,10 €**

**Siège social : 1 rue des Châtaigniers – 45140 Ormes**

**348 134 040 R.C.S. ORLEANS**

# **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2008**

Le 15 avril 2008

Chers Actionnaires,

- Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.
- Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.
- Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe. (L. 225-100, L. 233-26 et L. 232-1)

## 1 L'ACTIVITE

### 1.1 L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### 1.1.1 POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DE LA GEV HP DE 1 MW

VERGNET SA développe actuellement une éolienne d'une puissance de 1 MW, la GEV HP, spécifiquement étudiée pour répondre aux besoins du marché FARWIND® (zones difficiles d'accès ou insulaires dont les climats sont souvent violents qui connaissent un fort accroissement de leur consommation d'électricité produite à partir de pétrole). Cette nouvelle machine permettra à la Société d'élargir son offre commerciale et de se positionner comme l'unique constructeur d'éoliennes proposant une réponse technologique aux contraintes spécifiques à ces zones : transport des composants avec des moyens conventionnels, installation sans grue lourde, protection anticyclonique.

L'exercice 2007 a vu une étape décisive du plan de développement de la GEV HP de 1 MW franchie avec l'obtention du C-Design, élément clé dans la certification de cette nouvelle éolienne par Germanisher Lloyd (organisme qui a certifié plus de 50% du parc éolien dans le monde).

Le programme de développement s'est poursuivi avec l'étude détaillée et l'approvisionnement des composants de la nouvelle machine. Les spécifications techniques des principaux composants critiques (multiplicateur, génératrice, roulements, couronnes et pales) ont été achevées au cours de l'exercice et leur approvisionnement sécurisé. L'étude détaillée des autres composants s'est poursuivie. En fin d'année, les premières pièces stratégiques ont été réceptionnées (multiplicateur, génératrice, électronique de puissance) en vue de l'assemblage du modèle d'essai.

La qualité des équipes de recherche et développement de VERGNET SA a été soulignée par le prix Usine Nouvelle « Ingénieur de l'année, catégorie développement durable » obtenu au cours de l'exercice.

#### 1.1.2 PREPARATION A LA NOUVELLE PHASE DE CROISSANCE

Parallèlement au programme de développement de la GEV HP de 1 MW, le Groupe s'est structuré en 2007 pour faire face à la demande croissante en énergie alternative de ses clients FARWIND®.

VERGNET SA s'est doté des moyens financiers nécessaires à son développement suite à une augmentation de capital brute de 24,7 MEUR réalisée concomitamment à l'admission de ses titres sur ALTERNEXT. L'opération globale, d'un montant de 34,0 MEUR, réalisée en juin 2007 a été la plus importante introduction jamais réalisée sur ALTERNEXT et a été très favorablement accueillie avec une demande près de 20 fois supérieure à l'offre.

Grâce à ces nouveaux moyens, VERGNET SA accélère sa structuration industrielle. Toutes les usines du Groupe ont été relocalisées sur des sites de plus grande capacité, adaptés à la production de l'éolienne GEV HP de 1 MW. Ils permettront de faire face à l'accroissement attendu des volumes au cours des prochaines années. Le Groupe dispose actuellement de plus de 10 000 m<sup>2</sup> d'usines et de bureaux.

Les équipes ont également été renforcées. Les effectifs du Groupe ont augmenté de 36 personnes au cours de l'exercice, principalement recrutées sur le pôle éolien. Pour mémoire, 34 collaborateurs ont rejoint le Groupe en 2006.

Les recrutements se sont essentiellement concentrés sur les fonctions industrialisation (méthodes, qualité), recherche et développement et commerciales.

VERGNET SA dispose aujourd'hui de la plus importante plateforme de recherche et développement dédiée à l'éolien en France avec 3 centres d'essais et plus de 30 ingénieurs et techniciens.

---

### 1.1.3 SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

La réputation du pôle eau du Groupe a été renforcée en 2007 par la signature d'un '*Long Term Arrangement*', accord cadre de fourniture avec les Nations Unies. Cet accord reconnaît VERGNET HYDRO comme un '*global supplier*' ce qui permet à l'ensemble des agences de commander directement à VERGNET HYDRO des pompes à conditions convenues sans passer par un processus de consultation de type appel d'offre.

---

### 1.1.4 CREATION D'UN NOUVEAU POLE AU SEIN DU GROUPE – PHOTALIA

Un nouveau pôle a été créé en 2007, porté par une filiale de VERGNET SA, PHOTALIA, SASU dotée d'un capital de 1 MEUR. Cette entité, dédiée aux applications photovoltaïques en Afrique permettra de compléter l'offre proposée par le pôle eau, notamment en matière de pompage solaire et développer l'offre du Groupe en matière « d'énergie service » (alimentation en énergie de réseau autonomes, froid, dessalement, relais télécom).

PHOTALIA s'appuie en Afrique sur un partenariat avec bp solar qui lui permet de disposer d'un approvisionnement en panneaux photovoltaïques et de collaborer aux projets d'envergure qui se font jour actuellement.

---

### 1.1.5 AUTRES FAITS MARQUANTS

Le cyclone Dean a durement frappé les Antilles, notamment la Martinique. Plus de 200 éoliennes VERGNET sont en opération dans cette zone. Le dispositif de protection anticyclonique a été mis en œuvre, ce qui a permis de protéger ces équipements.

Une fois encore, le Groupe a fait la démonstration de son savoir faire en matière d'éoliennes anticycloniques.

## 1.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de notre Groupe sont présentés ci-après. Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

### 1.2.1 RESULTAT DES OPERATIONS

#### 1.2.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires par branche se décompose comme suit :

En MEUR	2007	2006
Eolien	24,2	30,1
Eau	9,6	8,2
Inter pôles	(0,5)	(0,6)
<b>Groupe</b>	<b>33,4</b>	<b>37,7</b>

Le chiffre d'affaires du pôle éolien s'établit à 24,2 MEUR contre 30,1 MEUR au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe a livré à ses clients 14,3 MW soit 52 unités de la gamme GEV MP de 275 kW au cours de l'exercice contre 19,8 MW soit 72 GEV MP au cours de l'exercice précédent.

Les livraisons de machines destinées à des centrales éoliennes dans les DOM TOM ont progressé en volume de 2 %.

Sur les autres zones FARWIND®, l'activité a été impactée par le décalage concomitant de plusieurs projets qui expliquent un recul ponctuel de 52% en volume sur ces zones.

L'activité SAV/maintenance a fortement progressé au cours de l'exercice, passant de 1,1 MEUR pour l'exercice 2006 à 2,5 MEUR pour l'exercice 2007. Cette progression s'explique essentiellement par l'accroissement des parcs éolien dont le Groupe assure la maintenance et les ventes de pièces détachées.

Le chiffre d'affaires du pôle eau progresse quant à lui de 17%, passant de 8,2 MEUR pour l'exercice 2006 à 9,6 MEUR pour l'exercice 2007.

L'activité du pôle solaire a débuté en fin d'exercice, son chiffre d'affaires n'est pas significatif au titre de l'exercice 2007.

#### 1.2.1.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Groupe a dégagé un résultat d'exploitation (0,4) MEUR au titre de l'exercice 2007 contre 2,3 MEUR en 2006, il se décompose comme suit :

En MEUR	2007	2006
Eolien	(2,0)	1,1
Eau	1,7	1,2
Inter pôles	-	-
<b>Groupe</b>	<b>(0,4)</b>	<b>2,3</b>

Le résultat d'exploitation du pôle éolien ressort à (2,0) MEUR en 2007 contre 1,1 MEUR en 2006. Les principaux éléments qui expliquent cette évolution sont le niveau d'activité sur les marchés hors DOM TOM et le renforcement des structures nécessaires pour assurer le développement rapide du pôle dans la perspective de la commercialisation de la nouvelle gamme d'éolienne GEV HP de 1 MW.

Le résultat d'exploitation du pôle eau a progressé de plus de 37% à 1,7 MEUR en 2007 contre 1,2 MEUR en 2006. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement sensible de l'activité doublé d'un mix produit favorable.

#### 1.2.1.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe progresse et s'établit à 0,2 MEUR au titre de l'exercice 2007 contre (0,3) MEUR en 2006. Cette évolution favorable s'explique principalement par les produits d'intérêts obtenus sur les placements financiers suite à l'augmentation de capital réalisée en juin 2007. Les excédents de trésorerie sont exclusivement investis en SICAV monétaires et certificats de dépôts négociables.

#### 1.2.1.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à 0,6 MEUR au titre de l'exercice 2007. Il se compose principalement du produit résultant d'une avance conditionnée définitivement acquise au pôle éolien.

En 2006 le résultat exceptionnel de (0,5) MEUR était principalement composé d'une perte liée à la cession d'une filiale du pôle éolien du Groupe.

#### 1.2.1.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

Le Groupe a constaté un produit d'impôt de 0,2 MEUR au titre de l'exercice 2007 contre une charge d'impôt de 0,4 MEUR au titre de l'exercice 2006. En 2007, le pôle éolien a bénéficié de crédits d'impôt recherche pour 0,1 MEUR.

#### 1.2.1.6 RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte tenu d'une quote-part des sociétés mises en équivalence de (0,1) MEUR, le résultat net de l'ensemble consolidé est un bénéfice de 0,4 MEUR au titre de l'exercice 2007 contre un bénéfice de 1,2 MEUR au titre de l'exercice 2006.

#### 1.2.1.7 PART DES MINORITAIRES

La part des minoritaires n'est pas significative dans les résultats du Groupe.

#### 1.2.1.8 RESULTAT NET PART DU GROUPE

Le résultat net part du Groupe est un bénéfice de 0,4 MEUR au titre de l'exercice 2007 contre un bénéfice de 1,2 MEUR au titre de l'exercice 2006.

---

## 1.2.2 STRUCTURE FINANCIERE

La structure financière de VERGNET SA a été très fortement renforcée par les augmentations de capital intervenues concomitamment à l'admission de ses titres sur ALTERNEXT.

Les fonds propres et quasi fonds propres s'établissent à 34,4 MEUR au 31 décembre 2007 contre 6,7 MEUR au 31 décembre 2006.

Le Groupe est passé d'un endettement net de 5,3 MEUR au 31 décembre 2006, à une trésorerie nette de 19,4 MEUR au 31 décembre 2007.

L'activité a généré un flux net de trésorerie positif de 0,1 MEUR, stable par rapport à l'exercice précédent.

Le flux de trésorerie lié à l'activité s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une capacité d'autofinancement positive de 0,9 MEUR ;
- Une augmentation du besoin en fonds de roulement de 0,8 MEUR, liée à une augmentation des stocks en fin d'année partiellement compensée par l'évolution du besoin en fonds de roulement récurrent lié au niveau d'activité.

Le niveau d'investissement net a fortement progressé en 2007 à 4,4 MEUR contre 0,6 MEUR en 2006. Les investissements de l'exercice correspondent principalement au développement de la GEV HP de 1 MW.

---

## 1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

---

### 1.3.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

Conformément au calendrier de développement prévu, la phase d'assemblage et de montage de la première GEV HP de 1 MW a débuté fin 2007. Les travaux de génie civil ont été achevés en janvier 2008, la première pale est sortie de l'usine mi-mars, les éléments du mât sont montés sur le site. Dans le cadre des simulations finales de comportement de l'éolienne, les équipes techniques de Vergnet ont identifié un élément concernant la phase d'accostage (jonction en haut du mât des deux éléments de la nacelle) qui nécessite une reprise d'usinage du châssis. Cette modification tardive aura pour conséquence un retard de 4 mois sur le programme. Cela ne remet en cause, ni la commercialisation, ni les livraisons des premières GEV HP sur 2008 mais aura un impact défavorable sur le niveau d'activité de l'exercice.

---

### 1.3.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe anticipe un fort accroissement du marché FARWIND® au cours des prochaines années.

Les Départements et Territoires d'Outre Mer se sont fixés un objectif de 50% d'énergie renouvelable en 2020. Les capacités éoliennes installées devraient progresser significativement entre 2008 et 2020 avec la construction prévue de 362 MW sur l'ensemble des DOM et 100 MW dans les TOM sur cette période.

Une revue des mécanismes d'incitation aux énergies renouvelables, conduite dans le cadre du Grenelle de l'environnement devrait accélérer la construction de parcs éoliens et favoriser l'émergence de nouveaux développeurs à la recherche d'éoliennes adaptées aux spécificités de ces zones.

Le dynamisme de ces marchés devrait profiter à VERGNET SA qui est reconnu depuis plus de 15 ans comme le fournisseur incontournable d'éoliennes dans ces régions insulaires et cycloniques du fait de la technologie unique de ses machines.

Dans les autres régions FARWIND® l'intérêt pour les sources de production d'énergie électrique alternatives, éoliennes notamment, va croissant avec le renchérissement du coût des ressources fossiles, largement utilisées aujourd'hui pour répondre aux besoins importants de ces régions.

La demande actuelle se concentre principalement sur des éoliennes d'une puissance d'environ 1 MW, dimensionnées pour les fermes éoliennes de ces régions. La nouvelle gamme VERGNET, la GEV HP de 1 MW répond parfaitement à ces attentes, elle sera l'une des machines les plus performantes sur ce marché.

## 1.4 PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE

### 1.4.1 OPERATIONNELS

Les principaux risques liés au marché du Groupe sont ceux relatifs à l'évolution des mesures incitatives (tarifaires, fiscales, réglementaires...) en faveur de la production électrique à partir de l'éolien et à sa compétitivité comparé à celui de l'électricité produite à partir d'autres sources d'énergie. L'évolution des prix des ressources fossiles, et leur disponibilité sont des facteurs qui influent sur la demande en énergie renouvelable, éolienne en particulier. Le développement du pôle eau dépend également de l'évolution des politiques internationales en matière d'aide au développement, en particulier celles liées à l'hydraulique rurale dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les principaux risques liés aux activités du Groupe regroupent les risques liés au respect du calendrier de développement de sa nouvelle gamme d'éolienne, à la disponibilité des composants entrant dans la fabrication de ses éoliennes et de ses pompes, à sa dépendance à ses principaux clients, à la saisonnalité de son activité et à l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de l'éolien FARWIND®.

Le principal risque lié à la Société est la dépendance vis-à-vis des dirigeants et des collaborateurs clés.

### 1.4.2 RISQUES DE MARCHE

Les achats et ventes réalisées en dehors de la zone Euro exposent le Groupe aux risques de change. Ces opérations sont aujourd'hui limitées.

Le Groupe dispose de lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, conclues à taux variables. En cas d'utilisation de ces lignes, le Groupe serait exposé à une variation des taux d'intérêts.

Les excédents de trésorerie sont placés à taux variables, le Groupe est donc exposé à une variation de ces taux.

### 1.4.3 RISQUES JURIDIQUES

Le principal risque juridique du Groupe est un risque fiscal lié à la contestation des propositions de rectification de l'Administration au titre des exercices 2002/2003 et 2004. Le montant total de la proposition de rectification au titre de ces deux exercices est de 2,2 MEUR. L'Administration conteste essentiellement l'intégralité des provisions constituées pour couvrir les obligations contractuelles de la Société en matière de garantie et la déductibilité de la plupart des coûts effectifs afférents. La Société estime que la traduction comptable et fiscale de la proposition de rectification de l'Administration n'est pas cohérente avec la réalité économique traduite dans ses comptes. Pour ces raisons, l'ensemble des propositions de rectifications de l'Administration n'est pas retraduit dans ses comptes.

## 1.5 L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE VERGNET SA

VERGNET SA porte l'ensemble de l'activité éolien du Groupe et est également l'actionnaire unique de VERGNET HYDRO et PHOTALIA qui portent respectivement les pôles eau et solaire du Groupe.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 n'ont pas été établis suivant les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Les comptes sociaux clos le 31 décembre 2007 de la Société intègrent, pour la première fois, la capitalisation des frais de développement. Ce choix se justifie par la volonté d'adopter la méthode préférentielle et de fournir une meilleure traduction financière de l'activité de la Société. Cette méthode est appliquée dans les comptes consolidés du Groupe depuis l'exercice clos le 31 décembre 2006.

L'impact de ce changement de méthode a été calculé de façon rétrospective. Les coûts de développement activés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comptabilisés en autres produits d'exploitation, s'élèvent à 1,9 MEUR. Ceux relatifs aux exercices antérieurs s'élèvent à 0,3 MEUR, ils ont été comptabilisés en variation des capitaux propres.

L'impact sur le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est de 1,9 MEUR.

### 1.5.1 RESULTATS

La société VERGNET SA dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 22,8 MEUR au titre de l'exercice 2007 contre 28,5 MEUR au titre de l'exercice précédent.

L'évolution du chiffre d'affaires de la Société s'explique essentiellement par des ventes d'éoliennes à l'export (hors DOM-TOM) moins élevées qu'au cours de l'exercice précédent liées au report concomitant de plusieurs appels d'offres sur ses marchés FARWIND®.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 27,3 MEUR contre 31,1 MEUR au titre de l'exercice précédent. Outre l'évolution du chiffre d'affaires (5,7) MEUR cette évolution s'explique principalement par une variation de la production stockée de 0,3 MEUR correspondant à un stock de nacelles d'éoliennes, une variation de la production immobilisée de 2,1 MEUR notamment liée à la capitalisation des frais de développement, à la variation des subventions d'exploitation pour 0,6 MEUR et à la variation des reprises sur amortissements et provisions pour (1,0) MEUR.

Le résultat d'exploitation de (1,8) MEUR contre 0,7 MEUR l'exercice précédent s'explique principalement par le niveau d'activité de l'année, le renforcement des structures de la Société et la capitalisation des coûts de développement. Il intègre les frais de personnel ; 5,4 MEUR en 2007 pour un

effectif moyen de 95 personnes contre 4,1 MEUR au titre de l'exercice précédent pour un effectif moyen de 70 personnes.

Le résultat financier s'élève à 1,3 MEUR contre 0,6 MEUR au titre de l'exercice précédent. Il est principalement composé des dividendes reçus et des produits financiers liés au placement des excédents de trésorerie.

Le résultat exceptionnel s'élève à (0,0) MEUR, (0,3) MEUR en 2006.

La société a constaté un produit d'impôt de 0,6 MEUR composé essentiellement du produit de l'intégration fiscale du Groupe et des crédits impôt recherche. En 2006, le produit d'impôt était de 0,5 MEUR essentiellement constitué du produit de l'intégration fiscale du Groupe.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 0,1 MEUR contre un bénéfice de 1,4 MEUR pour l'exercice précédent.

---

### 1.5.2 STRUCTURE FINANCIERE

Les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché ALTERNEXT d'EURONEXT Paris le 12 juin 2007. A l'occasion de cette opération, la Société a procédé à une augmentation de son capital en numéraire dont le produit brut s'est élevé à 24,7 MEUR.

Les capitaux propres s'élèvent à 31,1 MEUR au 31 décembre 2007 contre 4,7 MEUR au 31 décembre 2006 pour un endettement financier moyen terme de 0,7 MEUR au 31 décembre 2007 contre 3,5 MEUR au 31 décembre 2006.

Le montant de la trésorerie nette s'élève à 19,2 MEUR au 31 décembre 2007 contre 0,6 MEUR au 31 décembre 2006.

---

### 1.5.3 FILIALES

La Société a procédé aux opérations suivantes :

- une augmentation de capital de 0,6 MEUR suivie d'une réduction pour le même montant dans sa filiale VERGNET CARAIBES ;
- une augmentation de capital de 0,6 MEUR suivie d'une réduction pour le même montant dans sa filiale VERGNET OCEAN INDIEN ;
- une augmentation de capital de 1,0 MEUR dans sa filiale PHOTALIA.

---

### 1.5.4 PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION

La Société a également racheté les parts minoritaires de VERGNET CARAIBES, VERGNET OCEAN INDIEN, VERGNET PACIFIC et AEROCOMPOSIT OCCITANE, sociétés dans lesquelles elle est maintenant actionnaire unique.

La société a cédé l'ensemble des parts qu'elle détenait dans les SNC PETIT CANAL II et SNC EOLIENNE PETIT CANAL I.

## 2 LES RESULTATS

### 2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT ET IMPUTATIONS

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice s'élevant à 104 493 EUR au compte report à nouveau qui serait ainsi ramené d'un montant débiteur de 1 343 598 euros à un montant débiteur de 1 239 105 EUR.

Nous vous proposons d'imputer le report à nouveau débiteur d'un montant de 1 239 105 EUR sur le poste prime d'émission qui serait ainsi ramené de 23 578 778 EUR à 22 339 673 EUR.

### 2.2 LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 BIS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

### 2.3 LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 1 873 EUR.

### 3 LE CAPITAL DE LA SOCIETE

#### 3.1 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L. 233-13)

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

Actionnaires	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2007	
	En capital	En droit de vote	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Renaud VERGNET Laurent VERGNET Centre Capital Développement SOFIMAC Croissance	Renaud VERGNET Laurent VERGNET Centre Capital Développement SOFIMAC Croissance		FCPR DEMETER
Détenant plus de 10%			FCPR DEMETER	
Détenant plus de 15%				
Détenant plus de 20%	FCPR DEMETER	FCPR DEMETER	Marc VERGNET	
Détenant plus de 25%				Marc VERGNET
Détenant plus du tiers	Marc VERGNET	Marc VERGNET		
Détenant plus de 50%				
Détenant plus des 2/3				
Détenant plus de 90%				
Détenant plus de 95%				

### 3.2 LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L. 233-13)

Néant.

### 3.3 AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE

Néant.

### 3.4 AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET D'ACHAT ET DES ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale du 4 mai 2007 a décidé la division par dix du nominal des actions qui est ainsi passé de 13 euros à 1,30 euros. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires de la société a été multiplié par 10. Ainsi, le nombre des options de souscription d'actions attribuées antérieurement à cette assemblée générale a été multiplié par dix, il en est de même pour les Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) attribués avant cette date. Les informations figurant dans le présent rapport en tiennent compte.

## 4 LES MANDATAIRES

### 4.1 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R. 225-102)

Nous vous précisons en outre qu'au cours de sa séance du 17 avril 2003, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du conseil d'administration.

### 4.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (L. 225-102-1 AL. 3)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat
Marc VERGNET	Administrateur, Président Directeur Général	28/07/2005	31/12/2010
Bernard FONTAINE	Administrateur	04/07/2005	31/12/2010
Albert VARTANIAN	Administrateur	04/07/2005	31/12/2010
SOFIMAC Partners, représenté par Catherine KRAFT LE MAREC	Administrateur	14/06/2006	31/12/2010
DEMETER Partners, représenté par Olivier DUPONT	Administrateur	14/06/2006	31/12/2010

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) quelque soit la forme de la société, française ou étrangère
<b>Marc VERGNET</b>	<p><b><u>Au sein du groupe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la société VERGNET HYDRO (440 355 170 RCS Orléans)</li> <li>- Représentant permanent de VERGNET SA Présidente dans la société Photalia (487 748 477)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de FASO HYDRO</li> <li>- Gérant de la société VERGNET OCEAN INDIEN (442 860 714 Saint-Denis de la Réunion)</li> <li>- Gérant de la société VERGNET CARAÏBES (385 186 010 RCS Point-à-Pitre)</li> <li>- Gérant de la société VERGNET PACIFIC (RCS B 599 472)</li> <li>- Gérant de la société HARMATTAN (501 584 791 RCS Orléans)</li> <li>- Gérant de la société AEROCOMPOSIT OCCITANE (423 072 958 RCS Béziers)</li> <li>- Gérant de la société ENERGIE 21 (Maroc)</li> </ul> <p><b><u>Hors groupe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur du SER</li> <li>- Administrateur de la FEE et Président de la commission Industrielle</li> <li>- Gérant de la société MRL Immobilier (493 980 007 RCS Orléans)</li> <li>- Gérant de la SCI VERGNET (351 027 222 RCS Nanterre)</li> <li>- Administrateur de Wirecom technologies</li> </ul>
<b>Bernard FONTAINE</b>	<p><b><u>Hors groupe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de GEFICCA</li> <li>- Administrateur de RUBBER Finance</li> <li>- Gérant de VMI</li> <li>- Président Directeur Général de SOMA SA (Tunisie)</li> </ul>
<b>Albert VARTANIAN</b>	<p><b><u>Hors groupe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de ACTE PLUS</li> <li>- Gérant de TECHVIZ</li> </ul>
<b>SOFIMAC Partners</b>  <b>Représenté par</b>  <b>Catherine KRAFT LE MAREC</b>	<p><b><u>Hors groupe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Directoire de Centre Capital Développement (CCD)</li> <li>- Représentante permanente de CCD Président de la SAS Création et Croissance Centre</li> <li>- Membre du Directoire de SOFIMAC Partners</li> <li>- Représentante permanente de SOFIMAC Partners, administrateur de ONIXXA (Ballan Miré)</li> </ul>
<b>DEMETER Partners</b>  <b>Représenté par</b>  <b>Olivier DUPONT</b>	<p><b><u>Hors groupe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du directoire de DEMETER Partners</li> <li>- Vice Président du Conseil de surveillance de Ponts Formation Ed</li> <li>- Vice Président du Conseil de surveillance CORE</li> <li>- Vice Président du Conseil de surveillance de AEROWATT</li> <li>- Administrateur de AMBENE (Barcelone)</li> <li>- Administrateur de EURENER (Bigastre, Espagne)</li> <li>- Administrateur de SOLAIRE-DIRECT SA</li> </ul>

#### 4.3 LES NOMINATIONS, RENOUELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

Nous vous proposons de bien vouloir nommer quatre nouveaux membres du Conseil d'Administration supplémentaires, à savoir, Messieurs Thierry Barbotte, Philippe Chartier, Jean Pierre Maquaire et André Antolini, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### 4.4 LES JETONS DE PRESENCE

Nous vous suggérons de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 60.000 euros.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

### 5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société JCM AUDIT, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, nous vous proposons de nommer le cabinet Deloitte et Associés, 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yannick LE CHEVALIER, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, nous vous proposons de nommer Monsieur Gabriel ATTIAS, 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### 6 LES SALARIES

#### 6.1 LA QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (L. 225-102)

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce représentait 0,24 % du capital social de la société.

## 6.2 AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PEE

En raison du renouvellement des délégations de compétence au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital, nous vous proposons de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'Administration lui permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés et dirigeants de la Société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du travail, par l'émission d'actions ordinaires en numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Il est précisé que le prix des actions à émettre serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L 443-5 du Code du travail.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées, par utilisation de la délégation, serait limité à 2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

Le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter à chaque exercice, sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aura également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la Société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués et, plus généralement, pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

## 7 LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

### 7.1 DELEGATIONS DE COMPETENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR APPORT DE NUMERAIRE (ARTICLE L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous précisons qu'il pourrait être envisagé, au cours de l'exercice 2008, de procéder à une augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission en raison de l'importance du montant de cette prime de 23 578 778 EUR par rapport au capital social d'un montant de 8 256 205,10 EUR.

La délégation de compétence, accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 4 mai 2007, ne permettrait pas de réaliser l'opération envisagée car le plafond maximal autorisé est de 3 250 000 EUR alors qu'il serait envisagé d'incorporer au capital un montant supérieur.

Par conséquent, nous vous proposons que les différentes délégations, relatives aux augmentations de capital et qui sont difficilement dissociables, soient renouvelées et donc de conférer au Conseil d'Administration :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires ;

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 3 250 000 EUR. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 3 250 000 EUR.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre Société ou de toute société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera fixé par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires et correspondra à la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant la fixation du prix.

## 7.2 DELEGATIONS DE COMPETENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIME (ARTICLE L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration une délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices.

Cette délégation a pour objet de donner au Conseil d'Administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à des augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés .

Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 20 000 000 EUR.

En cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

## 8 LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225- 38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

L'une d'entre elle n'a pu être préalablement autorisée par le Conseil d'Administration. Il conviendra donc de l'approuver et la ratifier, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du code de commerce.

## 9 CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil d'Administration vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ANNEXE 1 : TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES**

	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	8 256 205	5 014 542	3 931 200	3 931 200	3 931 200
Nombres d'actions	6 350 927	385 734	302 400	302 400	302 400
<b>Opérations et résultats de l'exercice (EUR)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 830 081	28 491 580	18 029 982	21 230 539	26 297 874
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	698 155	587 688	(2 422 985)	2 064 759	1 373 343
Impôts sur les sociétés	(599 618)	(462 327)	(807 796)	(112 682)	(21 448)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	138 546
Résultat net après IS et participation	104 493	1 394 407	(3 338 797)	(112 262)	482 163
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultats par action (EUR)</b>					
Résultat après impôts, participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,20	2,72	(5,34)	7,20	4,15
Résultat après impôts, participation, et dotations aux amortissements et provisions	0,02	3,61	(11,04)	(0,37)	1,59
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	92	70	59	66	79
Montant de la masse salariale de l'exercice (EUR)	3 664 234	2 747 025	2 270 878	2 212 559	3 403 171
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres soc.) (EUR)	1 724 258	1 382 633	1 099 052	1 023 741	1 567 930

Nota : 2003 est un exercice de 15 mois

**ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL  
EN COURS DE VALIDITE**

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31/12/07 et jusqu'au 15/04/08	Montant résiduel au 15/04/08
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	4/05/2007	5/08/2009	3 250 000 euros	-	-	3 250 000 euros
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	4/05/2007	5/08/2009		-	-	
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	4/05/2007	3/07/2009	1% du capital social soit 82 562 euros	-	20 155 euros	62 407 euros
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	4/05/2007	3/07/2010	2% du capital social soit 165 124 euros	-	78 520 euros	86 604 euros
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	4/05/2007	3/07/2010	2% du capital social Soit 165 124 euros	-	65 000 euros	100 124 euros

**ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES**

**DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES**

**ET DE LEURS PROCHES**

**RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

**(Articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)**

Néant.

**ANNEXE 4 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

En EUR	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
<b><u>1) Filiales (détenues à + de 50%)</u></b>							
Sas PHOTALIA	Fce	100,00%	1 001 000	987 000	4 566	4 503	
Sarl HARMATTAN	Fce	100,00%	10 000	10 000	84	84	
Sarl VERGNET CARAIBES	Guad.	100,00%	653 401	385 401	1 346 673	1 346 673	222 472
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	Réunion	100,00%	608 680	220 680	37 085	37 085	65 000
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	Fce	100,00%	30 189	30 189	613 055	613 055	34 455
Sas VERGNET HYDRO	Fce	100,00%	1 800 000	1 800 000	1 364 928	1 364 928	
Sarl VERGNET PACIFIC	Nelle Cal.	100,00%	14 801	14 801			
Sarl ENERGIES 21	Maroc	96,00%	90 971	-	91 603	-	-
<b><u>2) Participations (détenues à - de 50%)</u></b>							
Sci VERGNET	Fce	10,00%	610	610			
<b><u>3) Autres</u></b>							
-							
COOP 92	Fce	2,40%	7 622	-			
SNC PETIT FRANCOIS	Fce	< 1%	750	-			
SNC PETIT CANAL 3	Fce	< 1%	750	-			
<b>Filiales &amp; Participations</b>			<b>4 218 775</b>	<b>3 448 681</b>	<b>3 457 994</b>	<b>3 366 328</b>	<b>321 926</b>

Filiales & Participations ( En EUR )	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
<b><u>1) Filiales (détenues à + de 50%)</u></b>					
Sas PHOTALIA	1 000 000	(12 656)	100 125	(13 339)	31/12/07
Sarl HARMATTAN	10 000	-	-	-	31/12/07
Sarl VERGNET CARAIBES	105 000	103 265	2 127 537	64 537	31/12/07
Sarl VERGNET OCEAN INDIEN	107 700	121 892	4 808 751	91 984	31/12/07
Sarl AEROCOMPOSIT OCCITANE	38 125	293 115	1 348 326	89 925	31/12/07
Sas VERGNET HYDRO	1 800 000	772 083	9 561 090	976 826	31/12/07
Sarl VERGNET PACIFIC	8 382	128 540	7 442 593	119 729	31/12/07
Sarl ENERGIES 21	88 155	(191 764)	-	(6 582)	31/12/07
<b><u>2) Participations (détenues à - de 50%)</u></b>					
Sci VERGNET	6 098	51 962	57 636	25 618	31/12/07